

# MOTOCROSS

## REGLEMENT PARTICULIER 2025 MIX SOLO / SIDE-CAR / QUAD

14 JAN. 2025



MOTO-CLUB: MC ST BARTH

E-MAIL: MOTOCLUBSTBARTH@HOTMAIL.FR

TÉLÉPHONE: 0607219755

ORGANISATEUR TECHNIQUE: MARQUE QUENTIN

N° D'ÉPREUVE FFM: 316

DATE: DIMANCHE 20 AVRIL 2025

LIEU: ST BARTHELEMY DE VALS

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

### ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

### ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	PHILIPPE DUVERT	Licence : 214674
Président du Jury ou Arbitre*	DORIAN HUGUES	Licence : 222814
Membre du Jury	PAUL ROCHE	Licence : 142107
Membre du Jury	JEAN PAUL REY	Licence : 109983
Commissaire technique responsable	ARRAZON Ludovic	Licence : 038083
Responsable du chronométrage	BENEDICTE PERRET	Licence : 263476

\* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

### ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉES	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
Master jeunes	50 CC	6	8	50	25 EUROS
	65 CC	7	11	65	50 EUROS
	85 CC	9	15	85	50 EUROS
MOTO ANCIENNE	18 ET +		DU 125 AU 500	60 EUROS	
OPEN	13 ET +		125/250/450	55 EUROS	

**ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES**

**Contrôles administratifs :**

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

**Contrôles techniques :**

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : *obligatoires* : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, *fortement recommandés* : protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

**ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS**

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

**ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION**

Nom du responsable médical ...	<b>BOURGOIS JEAN BAPTISTE</b>		
Nombre de secouristes .....	<b>10</b>	Nombre d'ambulance(s) .....	<b>1</b>
Hôpital le plus proche .....	<b>ST VALLIER</b>	Temps de trajet (en min) .....	<b>10</b>

**ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE**

<b>Accès :</b>		<b>Caractéristiques :</b>	
Nom du site .....	<b>MC ST BARTH</b>	Longueur du circuit .....	<b>1300 M</b>
Adresse .....	<b>LA RSTIGNIERE 26240 ST BARTHELEMY DE VALS</b>	Largeur minimum de la piste .....	<b>6M</b>
		Largeur de la grille .....	<b>40 M</b>
		Longueur de la ligne droite de départ .....	<b>60 M</b>
		Nombre d'OCP* .....	<b>13</b>
		<i>*Officiels Commissaires de Piste</i>	

**CAPACITÉ MOTO :**

Pendant les essais :	<b>38</b>
En manche :	<b>38</b>

**CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :**

Pendant les essais :	<b>0</b>
En manche :	<b>0</b>

- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

**VISA DU MOTO-CLUB**  
DATE : 08/01/2025

**VISA DE LA LIGUE**  
DATE : 2 8 JAN. 2025

**VISA DE LA FFM**  
DATE :  
NUMÉRO :



**LIGUE MOTOCYCLISTE**  
AUVERGNE RHONE-ALPES  
Z.A. 18 Chemin de l'Île Neuve  
26600 LA ROCHE DE GLUN  
Tél : 04 75 55 22 50

# MOTOCROSS

## HORAIRES PREVISIONNELS\*

\*sans réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB : MC ST BARTH

DATE : DIMANCHE 20 AVRIL 2025

LIEU : ST BARTHELEMY DE VAKS



HEURE	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DURÉE
SAMEDI 19 AVRIL	Contrôles administratifs		
16H00 19H45	Contrôles techniques		
7H00 7H45	Contrôles administratifs et Technique		
8H00 8H15	Essais Libres	MOTO ANCIENNE	12 MIN
8H20 8H35	Essais Libres	OPEN	12 MIN
8H40 8H55	Essais Libres	65	10 MIN
9H00 9H15	Essais Libres	50	10 MIN
9H20 9H35	Essais Libres	85	12 MIN
9H40 9H55	Essais Chronométrés	MOTO ANCIENNE	15 MIN
10H00 10H20	Essais Chronométrés	65	15 MIN
10H25 10H45	Essais Chronométrés	50	10 MIN
10H50 11H05	Essais Chronométrés	85	15 MIN
11H10 11H25	Essais Chronométrés	OPEN	15 MIN
11H30 11H45	Manche 1	85	12 MIN + 1 TOUR
11H50 12H00	Manche 1	50	8 MIN + 1 TOUR
12H00	Repas		
13H30 13H50	Manche 1	MOTO ANCIENNE	15MIN + 1 TOUR
13H55 14H15	Manche 1	85	15MIN + 1 TOUR
14H20 14H40	Manche 1	OPEN	15MIN + 1 TOUR
14H45 15H00	Manche 2	65	12MIN + 1 TOUR
15H05 15H15	Manche 2	50	8 MIN + 1 TOUR
	Entracte		
15H45 16H05	Manche 2	MOTO ANCIENNE	15MIN + 1 TOUR
16H10 16H30	Manche 2	85	15MIN + 1 TOUR
16H35 17H00	Manche 2	OPEN	15MIN + 1 TOUR
17H30	Remise des Prix		